



Autorisation parentale pour l'Initiation chrétienne d'un jeune de 14 à 18 ans

NOM du jeune : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

NOM et prénom du père :

NOM et prénom de la mère :

Les parents attestent avoir pris connaissance du désir de leur enfant et autorisent celui-ci à recevoir les sacrements de l'Initiation chrétienne dans l'église catholique :

- soit l'ensemble des trois sacrements (baptême, confirmation et eucharistie),
- soit un ou deux de ces sacrements.

Fait à

le

Signature du père

Signature de la mère